

## Quid de la création d'une structure de sécurité sociale en République Démocratique du Congo dans la ville de Lubumbashi

### [ What about the creation of a social security structure in the Democratic Republic of Congo in the city of Lubumbashi ]

*Manika Tshishimu Paul*

Enseignant-Chercheur, Département des sciences commerciales et administratives et informatique de gestion,  
ISP Lubumbashi, RD Congo

---

Copyright © 2020 ISSR Journals. This is an open access article distributed under the *Creative Commons Attribution License*, which permits unrestricted use, distribution, and reproduction in any medium, provided the original work is properly cited.

**ABSTRACT:** This article in social sciences and more specifically in the field of development and society aims to set up a procedure for the creation of a social security institution that would bring together only widows, orphans and senior citizens because, according to the observation of what is happening in Africa in general, it is often these three categories that are victims of neglect and abandonment in our African societies. Taken from a survey carried out by a non-governmental development organization in the city of Lubumbashi in the Democratic Republic of Congo, this article by referring to the statistical sampling model resulting on the elaboration of explanatory graphs has developed an approach based on the self-financing of those concerned in order to achieve this feasibility of creation of a «social services».

**KEYWORDS:** Social security, widow, orphan, elderly people.

**RESUME:** Cet article en sciences sociales et plus particulièrement dans le domaine du développement et de la société vise à mettre en place une procédure de création d'une institution de sécurité sociale qui ne regrouperait que les veuves, les orphelins et les personnes âgées car, selon le constat de ce qui se passe en Afrique en général, ce sont souvent ces trois catégories qui sont victimes de négligence et d'abandon dans nos sociétés africaines. Tiré d'une enquête réalisée par une organisation non gouvernementale de développement dans la ville de Lubumbashi en République démocratique du Congo, cet article, en se référant au modèle d'échantillonnage statistique résultant de l'élaboration de graphiques explicatifs, a développé une approche basée sur l'autofinancement des personnes concernées afin de réaliser cette faisabilité de création d'un «service social».

**MOTS-CLEFS:** Sécurité sociale, veuve, orphelin, personnes de 3<sup>ème</sup> âge.

## 1 INTRODUCTION

Basé sur une enquête réalisée par l'ONG des Nations Unies, le PNUD (Programme des Nations Unies pour le Développement) en 2010 dans la ville de Lubumbashi en République Démocratique du Congo, cet article scientifique vise à apporter, après les résultats de l'enquête obtenus auprès du PNUD, la possibilité de créer une institution de sécurité sociale qui ne prendra en charge que les veuves, les orphelins et les personnes âgées car selon notre étude, ce sont souvent ces trois catégories qui sont victimes de la société.

Les personnes âgées en RD Congo sont le plus souvent maltraitées, accusées de sorcellerie et abandonnées dans la société. Au fond, le poids de leur âge les rend vulnérables et les réduit à des enfants capricieux et insupportables. Communément

appelées personnes âgées en RDC, certaines personnes âgées voient leurs facultés physiques et mentales, et donc leur autonomie dans la vie quotidienne, se détériorer. Elles entrent ainsi dans une sorte de "dépendance". D'où la nécessité de créer des structures d'accueil et d'encadrement qui puissent prendre en charge ces personnes. Il y a un manque criant de telles structures en RDC. Récemment, à Mbuji-Mayi dans la province du Kasai oriental, une association de retraités affiliée à l'INSS a relevé le défi de créer des structures de prise en charge des personnes âgées. En effet, ces dernières semblent être marginalisées dans la société congolaise. Cependant, dans un de ses rapports, l'ONG des droits de l'homme "La voix des sans voix" indique que les personnes âgées représentent environ 3,5 % de la population congolaise.

En Afrique en général comme en République démocratique du Congo, après la mort de l'homme de la maison, du mari ou du parent, la veuve et les orphelins sont abandonnés à leur triste sort en se voyant mutiler tous leurs biens par la famille du défunt provoquant ainsi l'augmentation du nombre d'enfants des rues mais aussi pour les anciennes épouses une vie dérisoire au point de verser pour certains dans la prostitution pour survivre.

Cet article vise donc à soutenir ces personnes en proposant la création d'une structure sociale basée sur un mécanisme d'autofinancement adapté aux conditions de vie de la République démocratique du Congo.

## **2 MATÉRIEL ET MÉTHODE**

Dans le cadre de la démarche méthodologique de cette étude, l'interview libre basé sur un échange de questions et réponses a permis de recueillir des données auprès des personnes interrogées afin de définir l'intérêt de cette étude.

L'utilisation d'un questionnaire comme matériel de recherche nous a permis de collecter des données afin d'étudier la possibilité de mettre en place effectivement cette structure de sécurité sociale.

## **3 À PROPOS DU PNUD<sup>1</sup>**

Présent dans quelque 170 pays et territoires, le PNUD est l'un des principaux organismes multilatéraux de développement contribuant à éradiquer la pauvreté et réduire les inégalités et l'exclusion. Nous aidons les pays à élaborer des politiques, à développer des compétences en leadership et en matière de partenariat, à renforcer leurs capacités institutionnelles et bâtir une meilleure résilience pour réaliser un développement durable.

C'est une étape critique pour le monde. En septembre 2015, les dirigeants du monde ont adopté l'Agenda 2030 du développement durable pour éliminer la pauvreté, protéger la planète et faire en sorte que tous les peuples bénéficient de la paix et de la prospérité. Nous soutenons les efforts des pays pour atteindre les 17 Objectifs de développement durable, ou objectifs mondiaux, qui guideront nos priorités jusqu'en 2030.

Le plan stratégique du PNUD (2018-2021) a été conçu pour tenir compte de la grande diversité des pays que nous servons, en envisageant des solutions pour les 3 contextes de développement suivants:

- Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes
- Accélérer les transformations structurelles
- Renforcer la résilience aux crises

Dans toutes nos activités, nous encourageons la protection des droits de l'homme et favorisons la participation active des femmes.

Dans un monde où les ressources sont limitées, le PNUD, avec ses partenaires, appuie l'utilisation la plus efficace possible des ressources de l'ONU et internationales consacrées à l'aide au développement.

Le PNUD administre également le Fonds d'équipement des Nations Unies (UNCDF) qui aide les pays en développement à développer leurs économies en complétant les sources existantes d'aide au développement par des subventions et des prêts, ainsi que le programme des Volontaires des Nations Unies (VNU), qui déploie plus de 6 000 volontaires venant de 160 pays, agissant pour la paix et le développement dans le monde entier.

---

<sup>1</sup> [www.undp.org/](http://www.undp.org/)

Le Rapport mondial sur le développement humain, élaboré chaque année à la demande du PNUD, stimule le débat sur les grandes questions du développement depuis 1990.

## OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



### QUE SONT LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ?

Les Objectifs de développement durable (ODD), également nommés Objectifs mondiaux, sont un appel mondial à agir pour éradiquer la pauvreté, protéger la Planète et faire en sorte que tous les êtres humains vivent dans la paix et la prospérité.

Les 17 ODD sont **intégrés** - reconnaissant que les interventions dans un domaine affecteront les résultats dans d'autres et que le développement doit équilibrer les aspects sociaux, économiques et environnementaux.

Pour ne laisser personne de côté, les pays se sont engagés à accélérer les progrès pour ceux qui sont le plus en retard. C'est pourquoi les ODD sont conçus pour amener le monde à plusieurs « zéros » qui changent les vies, notamment la pauvreté, la faim, le sida et la discrimination à l'égard des femmes et des filles.

Nous devons travailler ensemble à atteindre ces objectifs ambitieux. La créativité, le savoir-faire, la technologie et les ressources financières de toute la société seront nécessaires pour atteindre les Objectifs dans tous les contextes.

## **QUEL EST LE RÔLE DU PNUD ?**

En tant qu'agence principale des Nations Unies pour le développement, le PNUD est bien placé pour contribuer à la réalisation des ODD dans le cadre de nos activités dans quelque 170 pays et territoires.

Nous aidons les pays à atteindre les ODD par le biais de **solutions intégrées**. Les défis complexes auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui - de la lutte contre les inégalités à la prévention des conflits - ne peuvent être résolus de manière isolée. Cela signifie aussi trouver des solutions qui répondent aux réalités quotidiennes des populations.

Nos antécédents de travail dans la réalisation des Objectifs nous apportent une expérience précieuse et une expertise reconnue en matière de politiques nous permettant d'atteindre tous les objectifs fixés dans les objectifs de développement durable d'ici 2030. Mais nous ne pouvons le faire seuls.

La réalisation des objectifs de développement durable nécessite le partenariat des gouvernements, du secteur privé, de la société civile et des citoyens, afin de garantir la création d'une planète meilleure pour les générations futures.

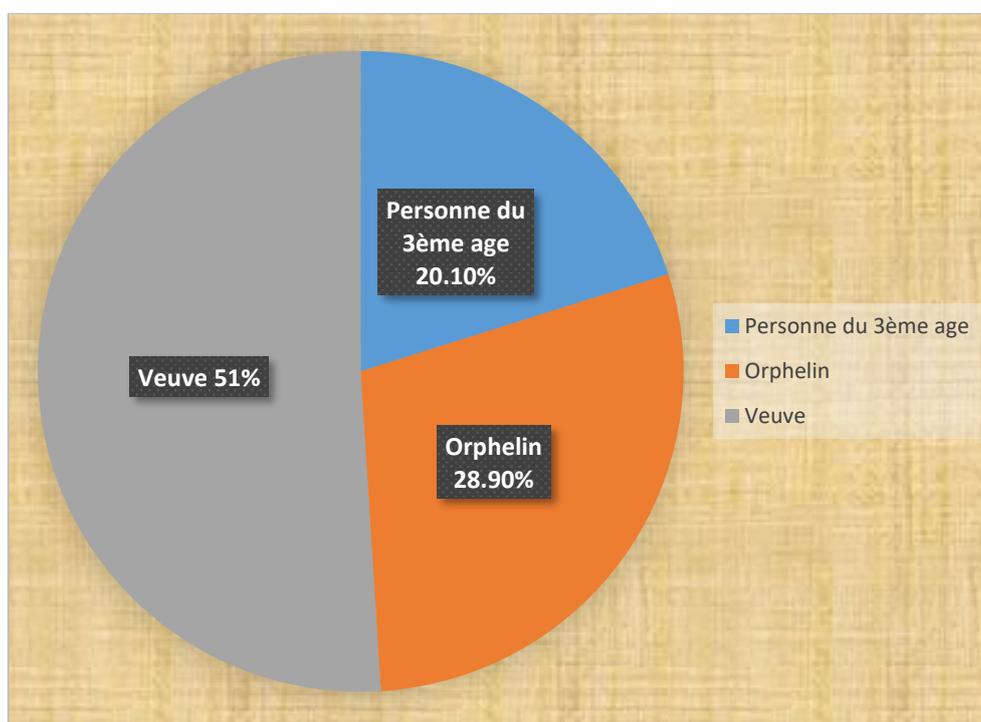
## **4 RÉSULTATS**

Ces résultats sont représentés par des graphiques qui retracent les données des enquêtes menées dans les six communes de la ville de Lubumbashi, à savoir Lubumbashi, Kenya (y compris Kamalondo), Katuba, Kampemba, Ruashi et la commune Annexe et concernent les veuves, les orphelins et les personnes âgées non couverts par la législation de sécurité sociale en vigueur en RD Congo.

L'analyse pour l'interprétation des résultats suivra la règle de l'arrondi au chiffre supérieur et inférieur car la cible de notre étude concerne les êtres humains dont les calculs sont faits par unité.

### **A. IDENTIFICATION DE NOS ENQUÊTÉS**

#### **GRAPHIQUE D'IDENTIFICATION**

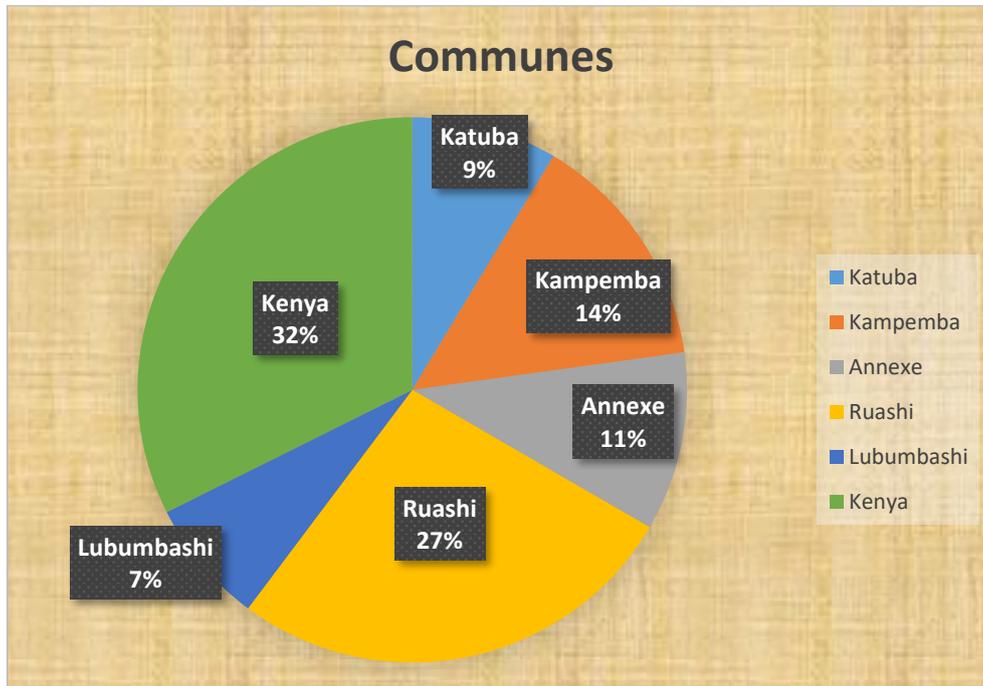


**Fig. 1. La répartition des enquêtés selon leurs catégories**

Cette figure représente l'état brut de notre cible, nous démontre que les veuves sont en grand nombre au moins la moitié, suivi des orphelins et enfin des personnes de troisième âge.

## B. SITUATION GÉOGRAPHIQUE DE LUBUMBASHI

### GRAPHIQUE COMMUNES

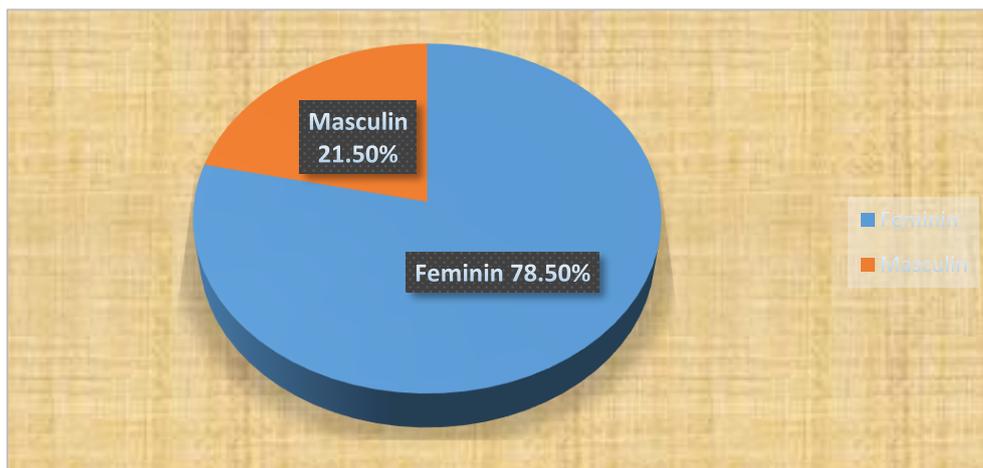


**Fig. 2.** La répartition des enquêtés selon les communes

Cette figure indique que la commune Kenya regorge la grande partie de notre cible, suivi de la commune de la Ruashi, Kampemba, la commune Annexe, Katuba et enfin la commune de Lubumbashi.

## C. SEXE

### GRAPHIQUE SEXE

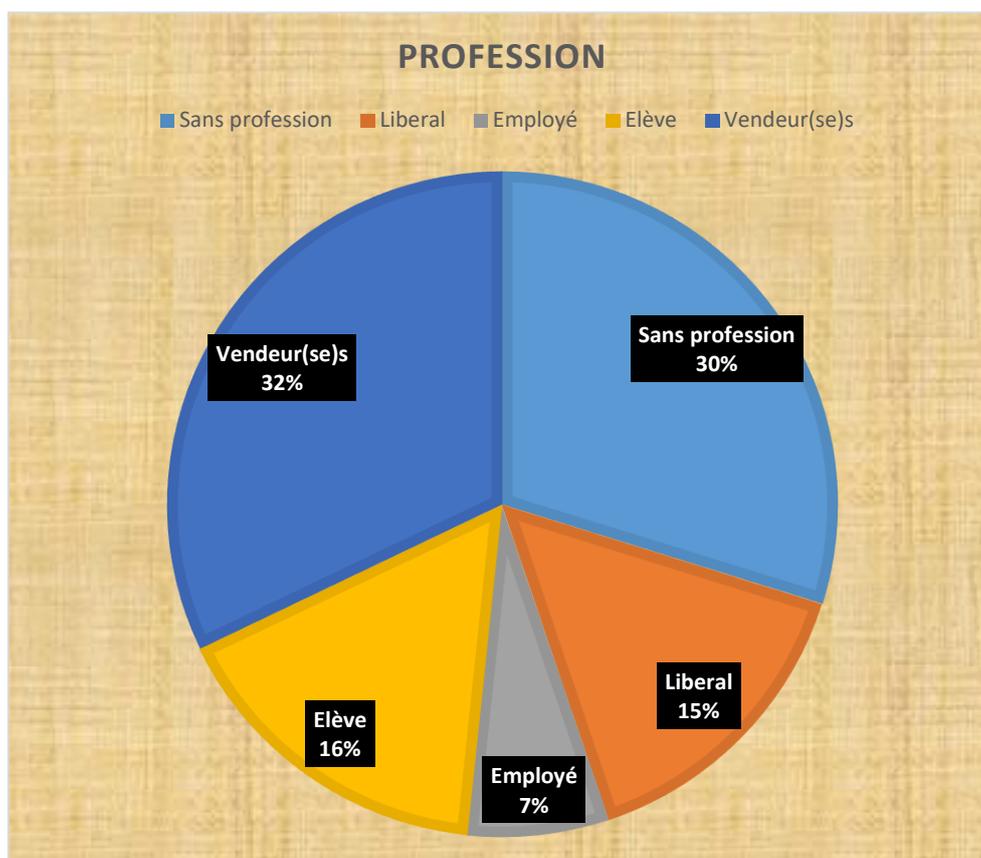


**Fig. 3.** Répartition des enquêtés selon les sexes

Cette figure nous montre que la majorité de nos enquêtés est du sexe féminin.

## D. PROFESSION

### GRAPHIQUE PROFESSION



**Fig. 4. Répartition des enquêtés selon la profession**

*NB: Nous entendons par profession: les activités exercées par nos enquêtés dans le but de subvenir à leur besoin élémentaire.*

S'agissant des élèves et au regard de la loi N° 09/001 du 01 Janvier 2009 portant protection de l'enfant, aller à l'école est un droit pour tout enfant et un devoir pour les parents. Et pour nous, dans cette figure, nous qualifions ceci de profession<sup>2</sup>.

Il convient de préciser conformément à notre figure que le sans profession, et le libéral sont considérés comme étant des personnes qui se débouillent, mais dans cette analyse les prétendus sans profession ont pensé à un emploi ou une donation de notre part.

Dans cette figure nous constatons que la majorité de nos enquêtés n'ont pas des professions donc des vendeurs ambulants, suivi des libéraux et enfin les employés. Ce qui explique la problématique de l'emploi dans la ville de Lubumbashi.

<sup>2</sup> Loi n° 09/001 du 10 janvier 2009 portant protection de l'enfant

## E. SUCCESSION

### GRAPHIQUE SUCCESSION



Fig. 5. Respect de la succession

NB: La succession dont il est question dans la présente figure n'est pas perçue conformément au code de la famille mais plutôt selon les réalités et habitudes trouvées sur terrain (le fait de ne pas respecter l'article 759 du code de la famille qui prévoit que les héritiers de la première catégorie reçoivent trois quart de l'hérédité)<sup>3</sup>.

Le constat dans cette figure est que la majorité de la cible enquêtée dit que la prétendue succession était ouverte et la minorité non.

## F. LA RÉALITÉ DE LA SUCCESSION SUR TERRAIN

### GRAPHIQUE SUCCESSION

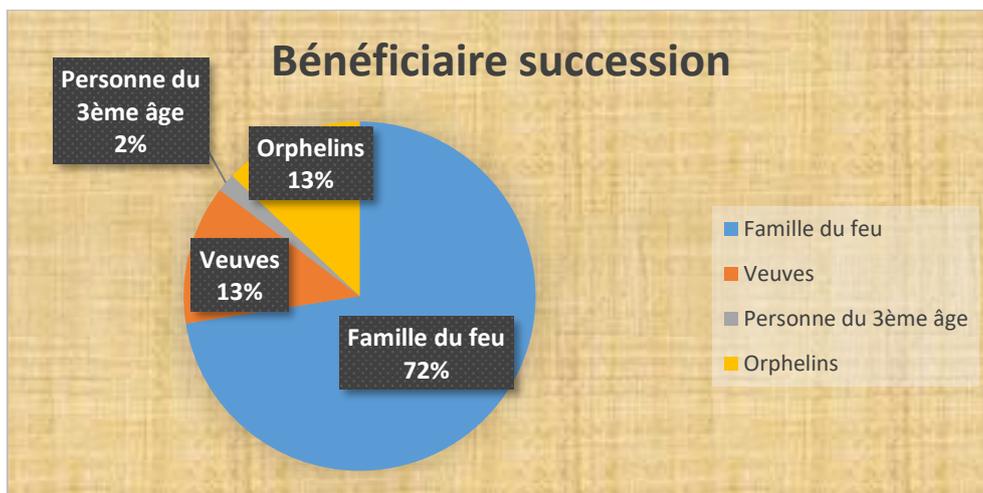


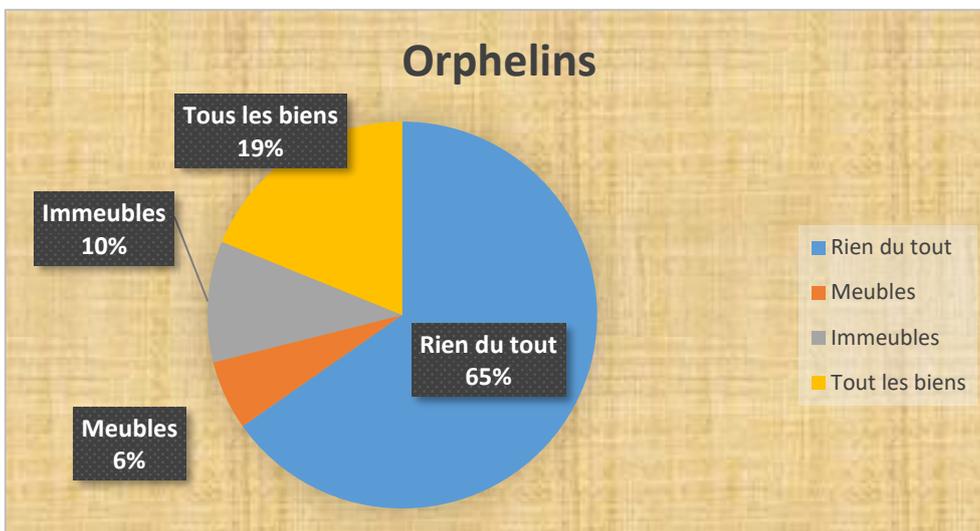
Fig. 6. Avis des enquêtés par rapport à la succession des biens

<sup>3</sup> [www.leganet.cd/CODE\\_DE\\_LA\\_FAMILLE\\_DE\\_LA\\_REPUBLIQUE\\_DEMOCRATIQUE\\_DU\\_CONGO](http://www.leganet.cd/CODE_DE_LA_FAMILLE_DE_LA_REPUBLIQUE_DEMOCRATIQUE_DU_CONGO)

Cette figure renseigne, la réalité du terrain qui nous montre que, souvent la famille du défunt s'accapare de la grande partie de l'héritité au détriment des enfants et de la veuve ou du veuf, et ce en violation flagrante des dispositions pertinentes du code de la famille.

**G. RÉPARTITION DES BIENS**

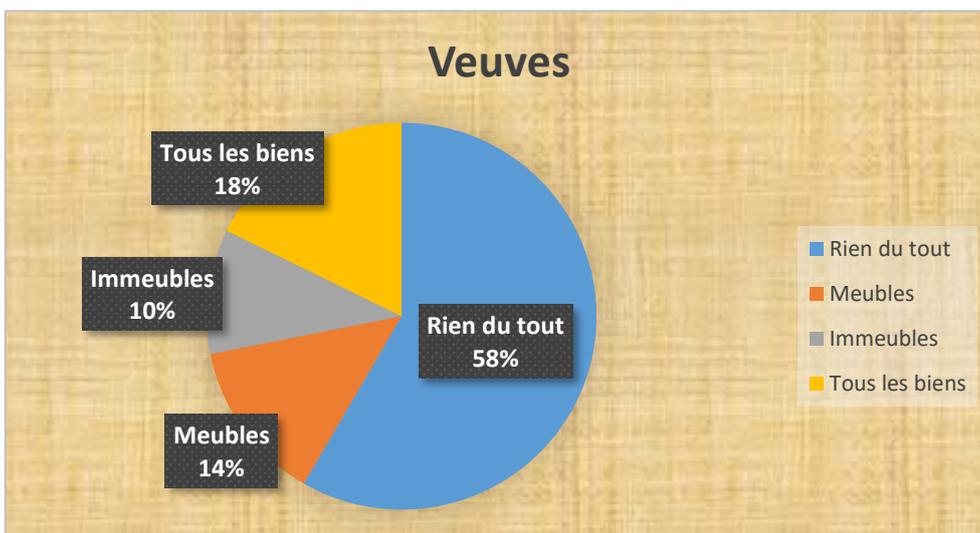
**GRAPHIQUE ORPHELINS**



**Fig. 7. Répartition des biens reçus par les orphelins**

Cette figure renseigne la réalité du terrain qui nous montre que souvent la famille du défunt s'accapare de la grande partie de l'héritité au détriment des orphelins, et ce en violation flagrante des dispositions pertinentes du code de la famille.

**GRAPHIQUE VEUVES**



**Fig. 8. Répartition des biens reçus par les veuves**

Cette figure renseigne la réalité du terrain qui nous montre que souvent la famille du défunt s'accapare de la grande partie de l'héritité au détriment des veuves, et ce, en violation flagrante des dispositions permanentes du code de la famille.

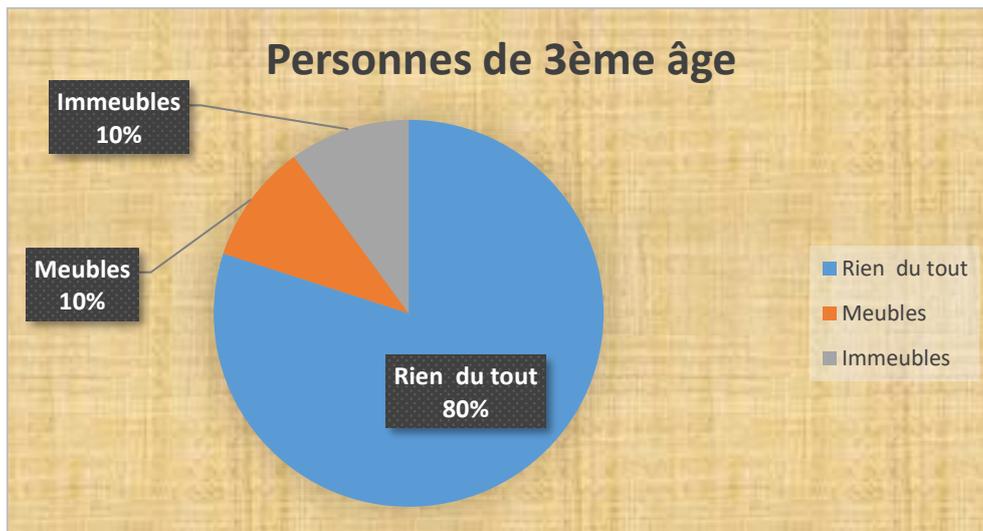
GRAPHIQUE PERSONNES DE 3<sup>ÈME</sup> ÂGE

Fig. 9. Répartition des biens reçus par les personnes de 3<sup>ème</sup> âge

En ce qui concerne cette catégorie de personnes, elle est souvent dépossédée à cause de l'âge et de la faiblesse physique alors que l'article 12 de la constitution de la RD Congo prévoit que tous les Congolais sont égaux devant la loi et ont droit à une égale protection des lois.

## H. DIFFICULTÉS D'ACCÈS AUX BESOINS SOCIAUX DE BASE

## GRAPHIQUE ORPHELINS

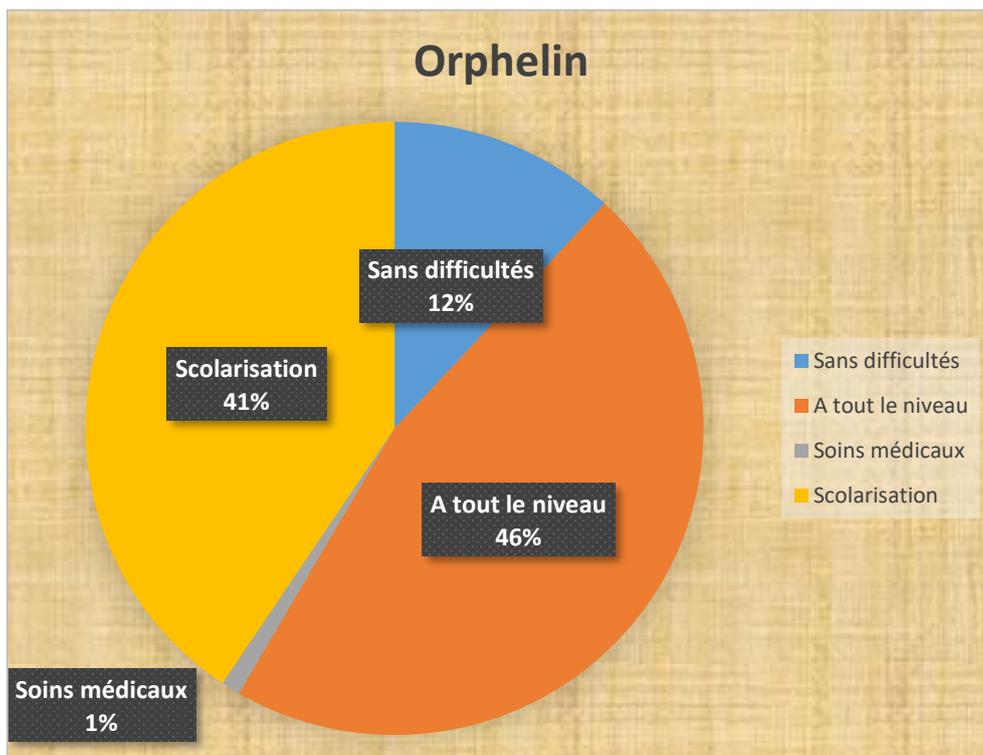
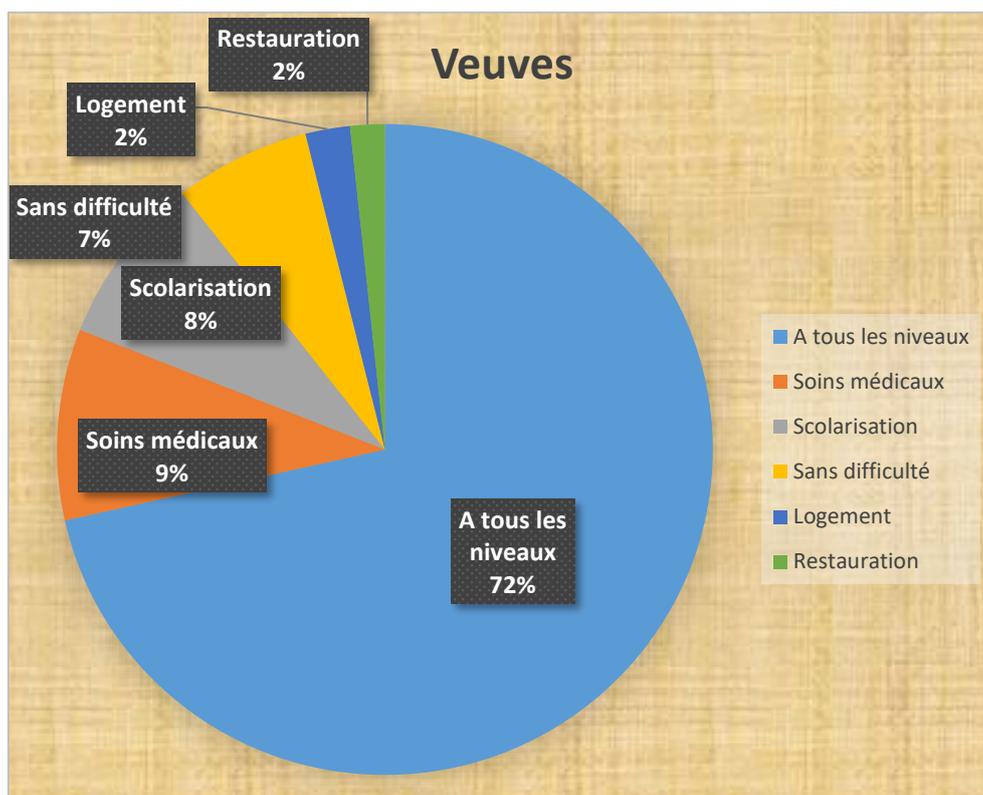


Fig. 10. Répartition des difficultés d'accès aux besoins sociaux de base des orphelins

Cette figure nous renseigne que la majorité d'orphelins n'ont pas accès aux besoins sociaux de base; une partie a un problème lié à la scolarisation tandis qu'une minime partie est correctement pris en charge et un centième de ces enfants rencontre un problème lié aux soins de santé.

NB: A propos de 1% représentant les difficultés liées aux soins médicaux, il convient de préciser que, ces enfants sont pris en charge par un tuteur ne vivant pas ensemble avec eux.

**GRAPHIQUE VEUVES**



**Fig. 11. Répartition des difficultés d'accès aux besoins sociaux de base des veuves**

Légende :

Veuves	Effectifs	Pourcentage
Délaissées	256	71.5%
Bénéficiaire du Logement	8	2.2%
Bénéficiaire de la Restauration	6	1.7%
Besoins comblés	24	6.7%
Bénéficiaire de la Scolarisation	30	8.4%
Bénéficiaire des Soins médicaux	34	9.5%
<b>Total</b>	<b>358</b>	<b>100%</b>

La figure 11 nous renseigne que la majorité de veuves n'a pas accès aux besoins sociaux de base, une autre partie a un problème lié aux soins médicaux et scolarisation des enfants tandis qu'une minime partie est correctement pris en charge.

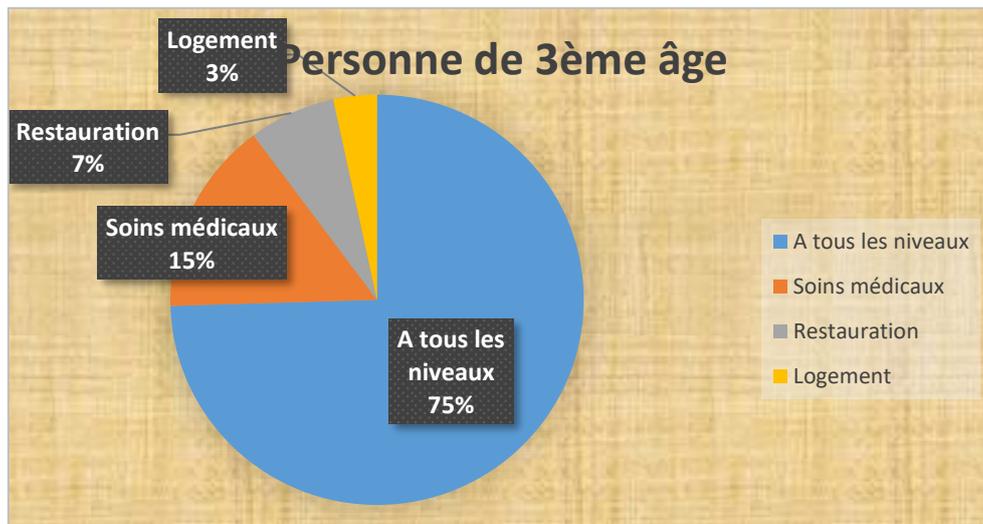
GRAPHIQUE DE 3<sup>ÈME</sup> ÂGE

Fig. 12. Répartition des difficultés d'accès aux besoins sociaux de base des personnes de 3<sup>ème</sup> âge

La figure 12 nous renseigne que la majorité des personnes de troisième âge n'a pas accès aux besoins sociaux de base, une autre partie a un problème lié aux soins médicaux tandis qu'une minime partie a des difficultés liées à l'alimentation et au logement.

## I. POURVOIR AUX DIFFICULTÉS

## GRAPHIQUE DE RÉOLUTION

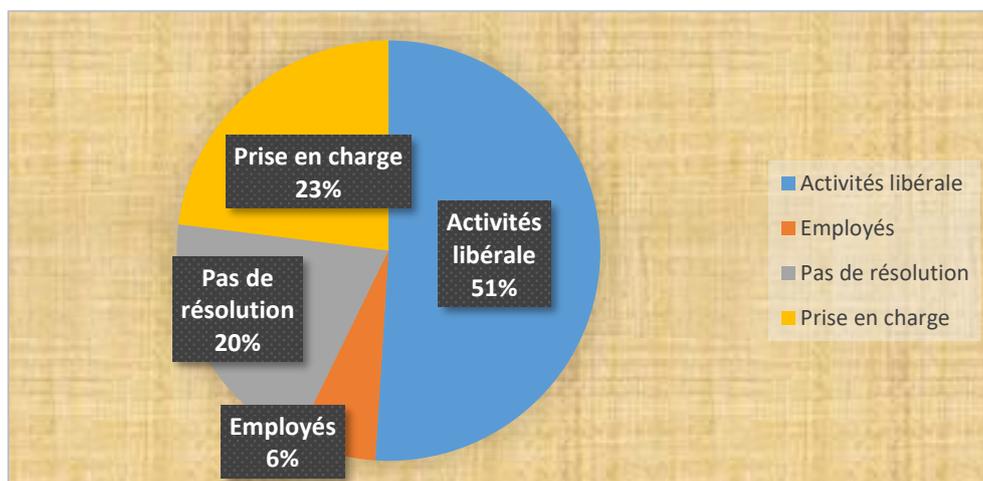
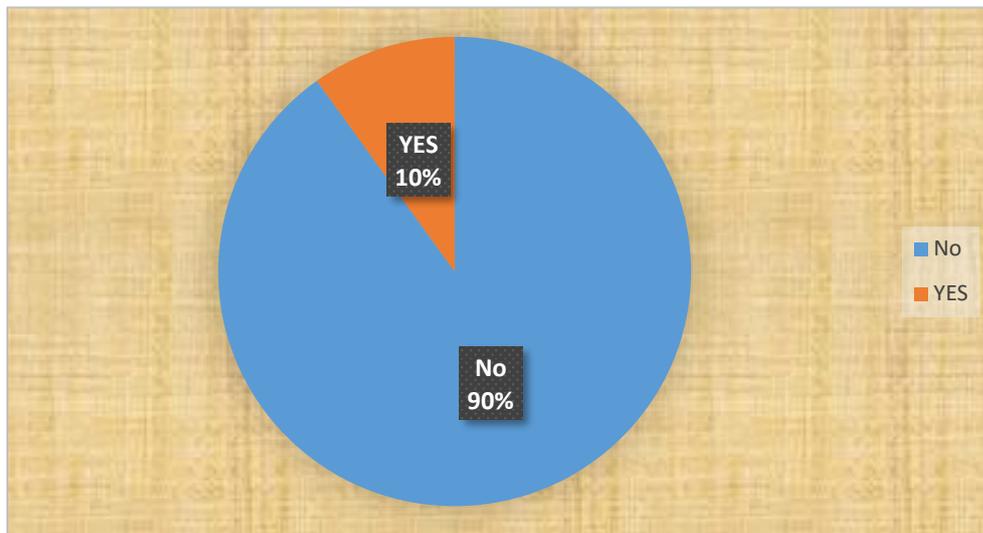


Fig. 13. Répartition des enquêtés selon leur piste de solution

Cette figure nous renseigne que la majorité des enquêtés font le libéral (débrouillardise) pour faire face à certains besoins élémentaires tandis qu'une partie est sans résolution face aux difficultés mais encore, une minime partie a un emploi. La partie restante s'agit des personnes qui sont pris en charge.

**J. DEGRÉ DE SATISFACTION DE PRISE EN CHARGE**

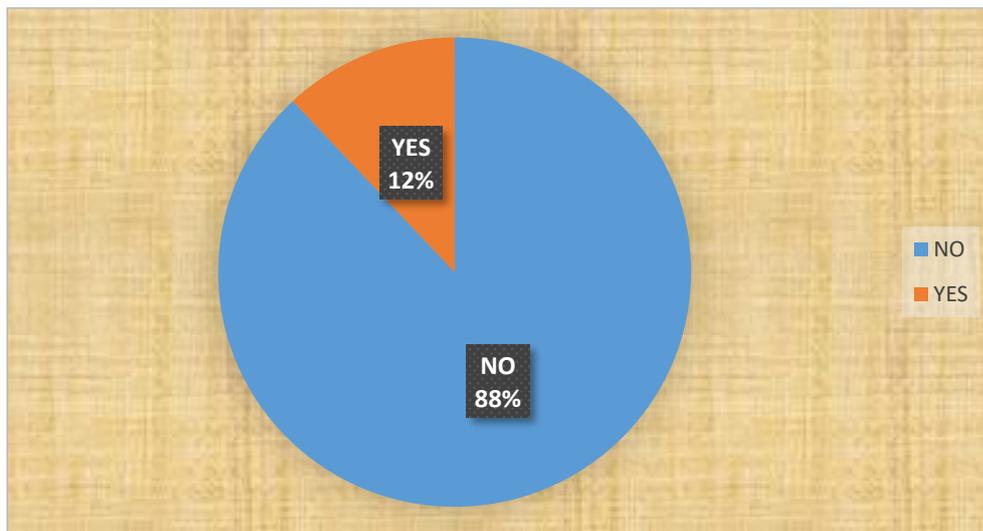
**GRAPHIQUE VEUVES**



*Fig. 14. Répartition des veuves selon la satisfaction de leur prise en charge*

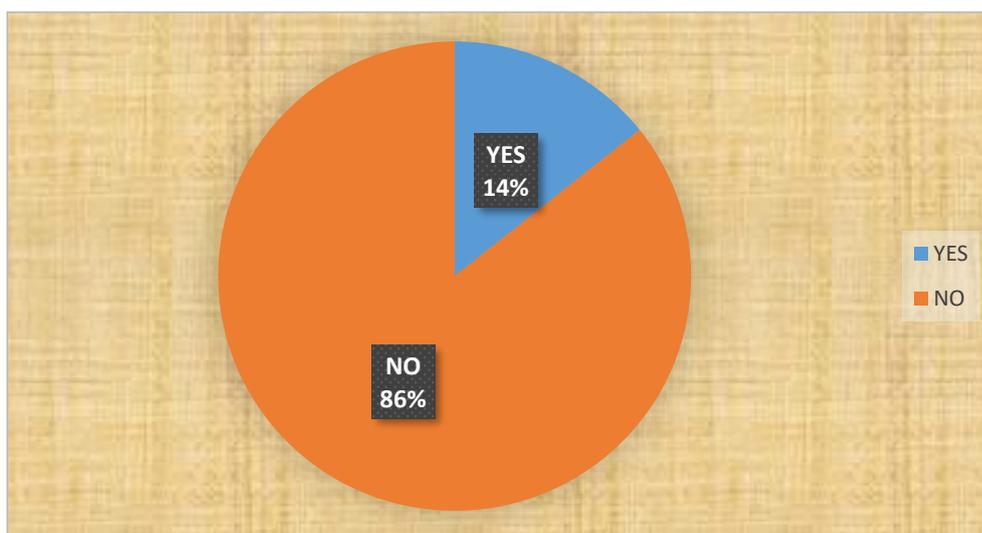
Cette figure nous montre qu'un grand nombre des veuves prise en charge ne sont pas satisfaites de leurs conditions de vie.

**GRAPHIQUE ORPHELINS**



*Fig. 15. Appréciation des orphelins selon leur prise en charge*

Cette figure nous montre qu'un grand nombre des orphelins pris en charge ne sont pas satisfaits de leurs conditions de vie.

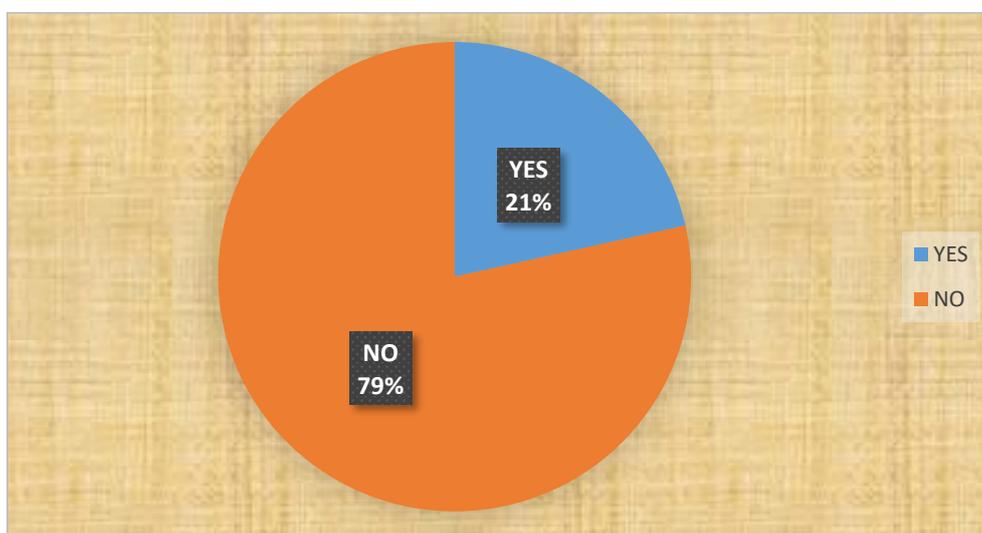
GRAPHIQUE PERSONNES DE 3<sup>ÈME</sup> AGE

*Fig. 16. Appréciation des personnes de 3<sup>ème</sup> âge selon leur prise en charge*

Cette figure nous montre qu'un grand nombre de personnes de troisième âge prises en charge ne sont pas satisfaites de leurs conditions de vie.

## K. DEGRÉ DE CONNAISSANCE D'UNE MUTUELLE DE SÉCURITÉ SOCIALE

## GRAPHIQUE DEGRÉ DE CONNAISSANCE



*Fig. 17. Connaissance des enquêtés sur l'existence d'une mutuelle de sécurité sociale*

La figure nous montre que la majorité de nos enquêtés ignore l'existence d'une mutuelle de sécurité sociale.

L. NIVEAU D'ACCEPTATION

GRAPHIQUE D'ACCEPTATION



Fig. 18. Avis des enquêtés sur une mutuelle de sécurité sociale

La figure 17 nous montre que la majorité de nos enquêtés a accepté l'idée de la création d'une mutuelle de sécurité sociale.

M. COTISATION ET FRÉQUENCE

GRAPHIQUE COTISATION PAR SEMAINE

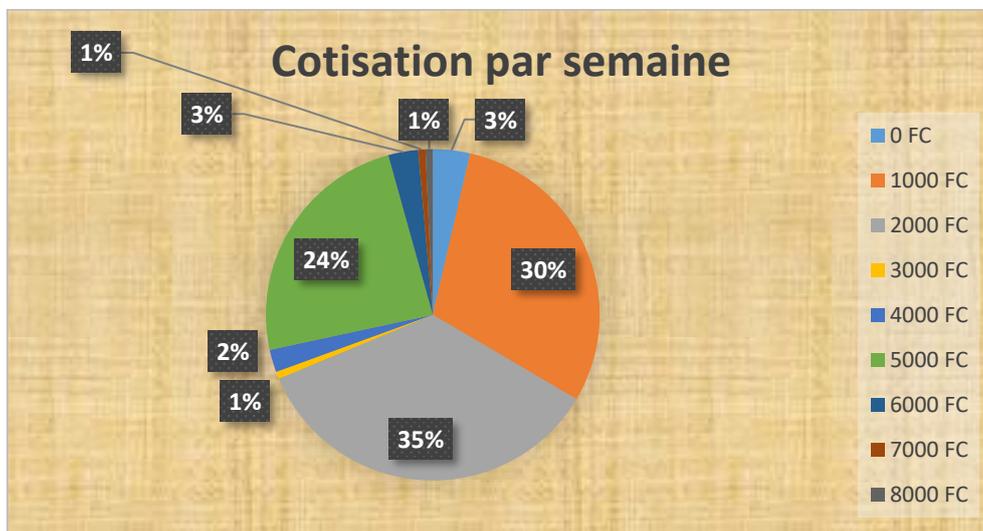


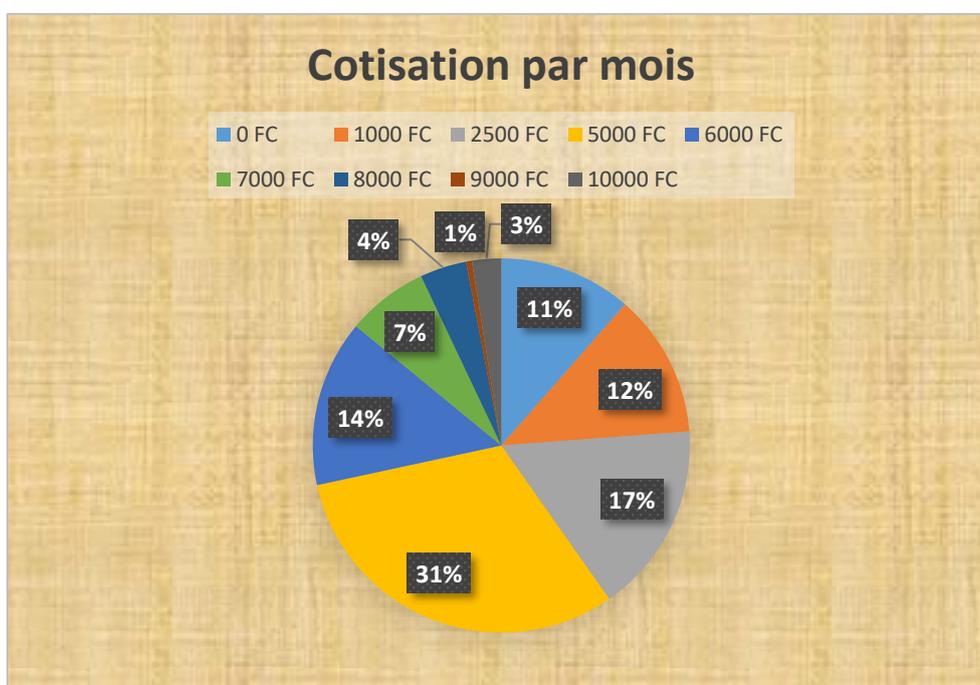
Fig. 19. Contribution des enquêtés selon leurs possibilités

Légende :

Par semaine/FC	Nombre de personnes	Total/ FC	Pourcentage
-	10	-	3.60%
1,000	82	82,000	29.90%
2,000	96	192,000	35.20%
3,000	2	6,000	0.70%
4,000	6	24,000	2.20%
5,000	66	330,000	24.10%
6,000	8	48,000	2.90%
7,000	2	14,000	0.70%
8,000	2	16,000	0.70%
<b>Total</b>	<b>274</b>	<b>712,000</b>	<b>100.00%</b>

Moyenne de cotisation proposée par membre / Semaine: 2598.5 FC

NB: FC signifie Francs Congolais

**GRAPHIQUE COTISATION PAR MOIS****Fig. 20. Contribution des enquêtés selon leurs possibilités**

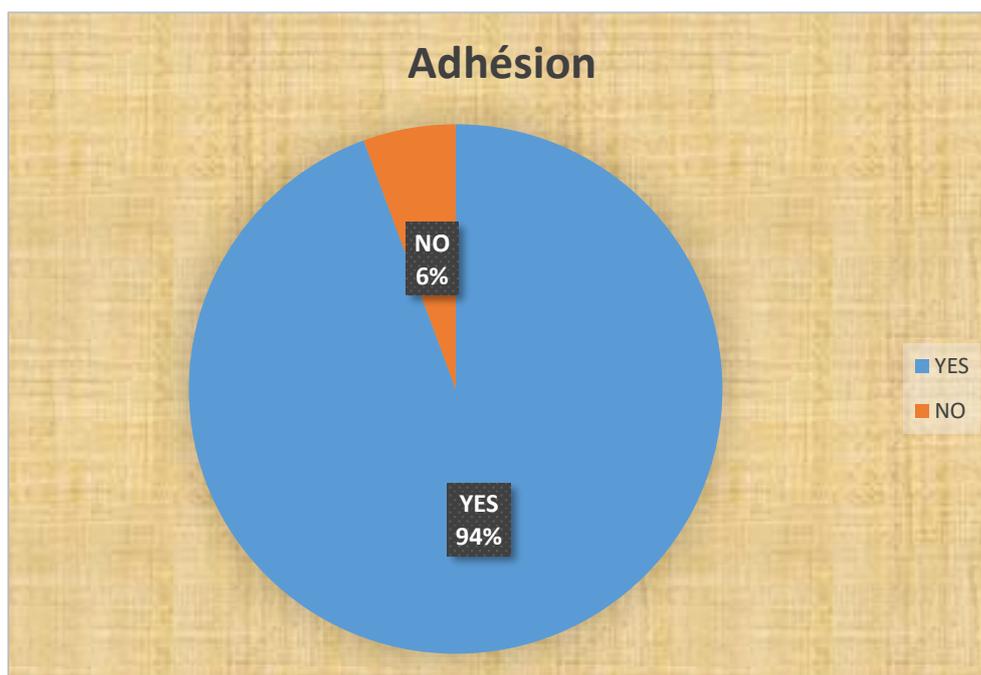
Légende :

Par mois/ FC	Nombre de personnes	Total FC	Pourcentage
-	46	-	11.40%
1,000	50	50,000	12.40%
2,500	66	165,000	16.50%
5,000	126	630,000	31.30%
6,000	58	348,000	14.40%
7,000	28	196,000	7%
8,000	16	128,000	4%
9,000	2	18,000	0.50%
10,000	10	100,000	2.50%
<b>Total</b>	<b>402</b>	<b>1,635,000</b>	<b>100.00%</b>

Moyenne de cotisation proposé par membre / mois: 4067.16 FC.

## N. ADHÉSION À UNE MUTUELLE DE SÉCURITÉ SOCIALE

### GRAPHIQUE ADHÉSION



*Fig. 21. Adhésion des membres*

La figure nous montre que la grande majorité de nos enquêtés est prête à adhérer à la mutuelle de sécurité sociale.

## 5 DISCUSSION

Cette étape d'interprétation des résultats et de mise en œuvre des recommandations constitue la dernière étape de cette étude.

Après l'analyse des résultats obtenus dans les différents graphiques à travers les différents commentaires en bas de chaque graphique, nous sommes convaincus et même persuadés à partir de l'échantillon sélectionné que la création d'une structure de sécurité sociale pour les personnes à faibles revenus, victimes d'injustice sociale et vulnérables en RDC basée sur l'autofinancement est possible pour lutter contre la pauvreté et la médiocrité.

En conséquence, nous appelons l'État congolais à s'impliquer activement dans les procédures judiciaires en cas de décès des conjoints et des proches afin de faire appliquer le droit successoral pour limiter le nombre d'abus dans ce domaine.

Nous demandons également aux différentes Organisations Non Gouvernementales de Développement, aux ONGD mais aussi au PNUD non seulement d'élaborer des enquêtes mais aussi d'organiser, de financer et surtout d'orienter certains projets de développement dans cette perspective afin de lutter contre cette victimisation.

## 6 CONCLUSION

Suite aux entrevues auprès d'intervenants impliqués dans cette étude, mais aussi à partir des observations de ce qui se passe en Afrique en général et en République Démocratique du Congo plus précisément, cet article a cerné la situation et les conditions matérielles de cette création d'une structure de sécurité sociale. Et il est à même de conclure qu'il est essentiel d'intégrer la perspective d'autofinancement dans les projets de création d'institution ou structure sociale s'occupant des personnes vulnérables dans les programmes de lutte contre la pauvreté.

Considérant que la marginalisation des orphelins, veuves et personnes âgées est devenue une préoccupation majeure dans la lutte contre la pauvreté, cet article a donc cherché à comprendre la racine de cette marginalisation. Il a été question de

chercher à savoir comment cette situation néfaste était-t-elle arrivée et comment à partir d'un programme solidaire d'auto prise en charge la situation pourrait s'améliorer.

C'est évident qu'il y'a encore beaucoup à faire pour réellement mettre en œuvre ces genres de structures en Afrique s'occupant des personnes vulnérables et surtout délaissées et abandonnées par la société, néanmoins cet article s'est donné comme mission de cerner la réalité, l'origine même de ces genres de situation, les réalités socio-économiques des cibles mais encore la volonté et la possibilité de se prendre en charge tout en demandant à l'Etat et aux autres organismes de développement de s'impliquer réellement afin de lutter contre cette désocialisation.

## REFERENCES

- [1] Catherine Groux, la prise en charge des orphelins et des enfants vulnérables par les grand-mères au Burkina Faso, mémoire, maîtrise en intervention sociale, université du Québec à Montréal, novembre 2008.
- [2] CODE\_DE\_LA\_FAMILLE\_DE\_LA\_REPUBLIQUE\_DEMOCRATIQUE\_DU\_CONGO « [www.leganet.cd](http://www.leganet.cd) » (page consulté le 25 Novembre 2020).
- [3] Jean Paul LISELE SHUWA, "Croissance économique et pauvreté en RD Congo: Relation taux de croissance économique et Indice de Développement Humain de 2001 à 2014," International Journal of Innovation and Applied Studies, vol. 20, no. 3, pp. 949–962, June 2017.
- [4] Kangaseke Mbaka, Mwansa Kalunga Jean Pierre, Kalala Kasongo, and Mbuluku Embu Steve, "De l'existence et mécanismes légaux de la protection du Droit coutumier foncier congolais," International Journal of Innovation and Applied Studies, vol. 26, no. 1, pp. 119–126, April 2019.
- [5] Loi n° 09/001 du 10 janvier 2009 portant protection de l'enfant.
- [6] Mireille Abiala Ambiana and Célestin CHAMENI NEMBUA, "La féminisation de la pauvreté multidimensionnelle au Cameroun," International Journal of Innovation and Applied Studies, vol. 14, no. 1, pp. 46–52, January 2016.
- [7] Verhagen, K. 1991. L'auto-développement, Un défi posé aux ONG. L'Harmattan, Coll. UCL 193 pages.
- [8] White, D. 1994. La gestion communautaire de l'exclusion Lien social et politique. Revue internationale d'action communautaire. No.32 (automne): p.37-51.
- [9] <http://www.unpd.org/>.